



NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

EPCI

1/ CONTEXTE

2B-200015162-20260613-2026-30-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 25/06/2026

La Communauté de Communes de l'Orient regroupe 22 communes pour une population d'environ 6 073 habitants.

Le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes traduit les orientations retenues par le Conseil communautaire pour l'exercice 2026. Il permet d'assurer la continuité des services publics communautaires, de poursuivre les actions engagées au bénéfice du territoire et de maintenir une situation financière saine.

Par rapport au BP 2025, le budget 2026 est marqué par une forte baisse des dépenses d'investissement (moins d'opérations) et une légère baisse des dépenses de fonctionnement.

Il est à noter que le budget 2026 est élaboré avec le maintien des taux de fiscalité des années antérieures (recettes de fonctionnement).

Les emprunts (capital et intérêts) ont subi une forte baisse. Cela s'explique par des échéances arrivées à leur terme mais surtout par le transfert de deux emprunts importants au Syvadec, suite à l'adhésion totale de la communauté de communes à ce syndicat en 2024.

Le budget est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en **suréquilibre** en section d'investissement conformément aux dispositions du CGCT.

2/ DU BP 2025 VERS LE BP 2026

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025		
A	Résultat de l'exercice (excédent/+/déficit/-)	364 565,44
B	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002 du CFU précédée du signe + ou -</i>	589 295,99
C	RESULTAT A AFFECTER : A + B (hors restes à réaliser) <i>(Si C négatif, report du déficit 0002 ci-dessous)</i>	953 861,43
D	Solde d'exécution de la section d'investissement	236 712,89
E	Solde des restes à réaliser d'investissement	483 894,75
F	Besoin de financement (D+E)	0,00
G	AFFECTATION = C	953 861,43
	1) Affectation en réserves R 1068 en investissement <i>G= au minimum, couverture du besoin de financement F</i>	0,00
H	2) Report en exploitation R 002	953 861,43
	DEFICIT REPORTE D 002	0,00

Nous pouvons observer, par rapport à l'exercice 2025, une hausse du montant de l'affectation du résultat en 001 (589 295,99 € en 2024 à 953 861,43 € en 2025).

Cette hausse s'explique notamment par un résultat d'exercice en 2025 d'un montant de 364 565,44 € par rapport au résultat d'exercice 2024 d'un montant de 68 415,64 €.

Le solde d'exécution de la section investissement étant positif, le recours au 1068 n'a pas été nécessaire.

3/ VUE D'ENSEMBLE DU BP 2026

Le tableau ci-dessous reprend les totaux de chaque section, en investissement et en fonctionnement du budget 2026, avec les reports ainsi que les restes à réaliser 2025.

Le budget est présenté en SUR-EQUILIBRE en partie INVESTISSEMENT :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
FONCTIONNEMENT	4 372 223,10	3 418 361,67 REPORT EN 002 : 953 861,43
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 372 223,10	4 372 223,10
INVESTISSEMENT	651 701,55 RAR 2025 : 282 221,47	1 368 616,69 REPORT EN 001 : 236 712,89 RAR 2025 : 766 116,22
TOTAL INVESTISSEMENT	933 923,02	2 371 445,80
TOTAL	5 306 146,12	6 743 668,90
SUR EQUILIBRE DE :		1 437 522,78

Dans le budget 2026, les taux de fiscalité restent identiques aux années précédentes. Malgré les difficultés à encaisser les recettes de fonctionnement depuis plusieurs années, la communauté des communes a décidé de maintenir les taux de fiscalité suivants :

TAUX DE FISCALITÉ 2026

TAXE FONCIERE BATIE ADDITIONNELLE	5,36%
TAXE FONCIERE NON BATIE ADDITIONNELLE	14,76%
TAXE HABITATION ADDITIONNELLE	7,74%
CFE ADDITIONNELLE	4,71%

4/ DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026

Les différents tableaux ci-dessous indiquent les données suivantes :

- Les dépenses et recettes votées au BP 2025 ;
- Les dépenses réalisées par chapitre en 2025 (CFU) correspondent aux chiffres précédemment présentés.
- Les dépenses et recettes votées au BP 2026 ;
- L'écart entre le BP 2025 et le BP 2026 (partie budgétisée).

Entre 2025 et 2026, la section de fonctionnement présente un écart de **5,11 %**.

✓ **DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **4 372 223,10 €**, soit une progression de **5,11 %** par rapport au BP 2025.

Les principales évolutions concernent :

- Une légère baisse des charges de personnel : -0,45 % ;
- Une hausse modérée des charges à caractère général : +2,35%
- Une augmentation des charges de gestion courante : +32,93 % ;
- Une progression des provisions inscrites au chapitre 68 : +50,00 % ;
- Une diminution des charges financières (-32,49 %) liée à l'amortissement progressif de la dette.

Le virement à la section d'investissement est maintenu à un niveau élevé de 469 000 €, permettant de soutenir l'autofinancement des investissements.

DIFFERENCE BP 2025/2026 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES		BP 2025 <i>Budgétisé</i>	CFU 2025 <i>Réalisé</i>	BP 2026 <i>Budgétisé</i>	ECART BP 2025/2026
011	Charges à caractère générale	829 168,00	654 084,62	848 616,00	2,35%
012	Charges de personnel	818 134,81	777 685,68	814 448,00	-0,45%
014	Atténuation de produits	423 415,00	268 534,00	275 480,00	-34,94%
65	Charges de gestion courante	967 490,00	950 813,26	1 286 127,00	32,93%
66	Charges financières	29 483,37	22 971,41	19 905,10	-32,49%
67	Charges spécifiques	224 942,00	203 867,00	200 000,00	-11,09%
68	Dotations aux provisions	100 000,00	0,00	150 000,00	50,00%
023	Virement à l'investissement	470 430,00		469 000,00	-0,30%
042	Opérations d'ordre entre sections	296 619,46	296 619,26	308 647,00	4,05%
DEPENSES TOTALES FONCTIONNEMENT		4 159 682,64	3 174 575,23	4 372 223,10	5,11%

✓ **RECETTES FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **4 372 223,10 €**.

Elles reposent principalement sur :

- La fiscalité locale pour 2 322 718,28 € ;
- Les impôts et taxes pour 473 718 € ;
- Les dotations et participations pour 346 944 € ;
- Le résultat reporté de fonctionnement de 953 861,43 €.

La progression du résultat reporté permet de consolider durablement les équilibres financiers de la collectivité.

DIFFERENCE BP 2025/2026 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
CHAPITRES		BP 2025 <i>Budgétisé</i>	CFU 2025 <i>Réalisé</i>	BP 2026 <i>Budgétisé</i>	ECART BP 2025/2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	589 295,99		953 861,43	61,86%
013	Atténuations de charges	32 000,00	0,00	2 953,39	-90,77%
042	Opérations ordre transf. entre sections	130 000,00	130 000,00	142 028,00	9,25%
70	Prod. services, domaine, ventes divers	239 412,00	241 570,91	127 000,00	-46,95%
73	Impôts et taxes	471 839,00	470 567,00	473 718,00	0,40%
731	Fiscalité locale	2 263 552,00	2 264 633,52	2 322 718,28	2,61%
74	Dotations et participations	402 708,00	403 062,00	346 944,00	-13,85%
75	Autres produits de gestion courante	30 875,65	29 307,24	3 000,00	-90,28%
RECETTES TOTALES FONCTIONNEMENT		4 159 682,64	3 539 140,67	4 372 223,10	5,11%

5/ DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026

✓ **DEPENSES INVESTISSEMENT**

Les dépenses d'investissement inscrites au budget 2026 s'élèvent à **933 923,02 €**, dont :

- 651 701,55 € de crédits nouveaux ;
- 282 221,47 € de restes à réaliser reportés de l'exercice 2025.

Les crédits inscrits permettent notamment :

- La poursuite des opérations engagées antérieurement ;
- Le financement des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- Les opérations patrimoniales ;
- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 43 835,05 €.

DIFFERENCE BP 2025/2026 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRES		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	ECART
Accusé certifié exécutoire		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	BP 2025/2026
Réception par le préfet : 25/06/2026					
040	Opérations ordre transf. entre sections	130 000,00	130 000,00	142 028,00	9,25%
041	Opérations patrimoniales	34 704,57	0,00	236 255,69	580,76%
16	Emprunts et dettes assimilées	40 363,99	38 002,02	43 835,05	8,60%
20	Immobilisations incorporelles	632 560,27	48 971,60	45 270,00	-92,84%
21	Immobilisations corporelles	521 409,15	190 958,32	184 312,81	-64,65%
23	Immobilisations en cours	2 004 230,61	23 742,07	0,00	-100,00%
DEPENSES TOTALES INVESTISSEMENT		3 363 268,59	431 674,01	651 701,55	-80,62%
DONT RESTES A REALISER 2025				282 221,47	
TOTAL				933 923,02	

✓ RECETTES INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement s'élèvent à **2 371 445,80 €**, dont :

- Un solde d'exécution reporté de 236 712,89 € ;
- Un virement de la section de fonctionnement de 469 000 € ;
- Des opérations d'ordre et patrimoniales ;
- Des subventions d'investissement pour 147 310 € ;
- 766 116,22 € de restes à réaliser en recettes.

La section d'investissement est votée en **suréquilibre**.

L'excédent de recettes constaté résulte principalement de la reprise du résultat d'investissement antérieur ainsi que des financements déjà acquis au titre des opérations en cours. Aucun nouvel emprunt n'est inscrit au BP 2026.

DIFFERENCE BP 2025/2026 : RECETTES D'INVESTISSEMENT					
CHAPITRES		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	ECART
		Budgétisé	Réalisé	Budgétisé	BP 2025/2026
001	Solde exécution invest. reporté	231 225,50		236 712,89	2,37%
021	Virement de la section de fonctionnement	470 430,00		469 000,00	-0,30%
040	Opérations ordre transf. entre sections	296 619,46	296 619,26	308 647,00	4,05%
041	Opérations patrimoniales	34 704,57	0,00	236 255,69	580,76%
10	Dotations, fonds divers et réserves	447 561,00	29 808,99	0,00	-100,00%
13	Subventions d'investissement	1 862 327,35	80 610,61	147 310,00	-92,09%
16	Emprunts et dettes assimilées	20 400,71	30 122,54	0,00	-100,00%
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	207 404,00	#DIV/0!
RECETTES TOTALES INVESTISSEMENT		3 363 268,59	437 161,40	1 605 329,58	-52,27%
DONT RESTES A REALISER 2025				766 116,22	
TOTAL				2 371 445,80	

6/ LA DETTE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026

La Communauté de Communes poursuit le remboursement des emprunts contractés antérieurement.

Le budget 2026 prévoit :

- ✓ Un remboursement du capital des emprunts de 43 835,05 € (chapitre 16) en section d'investissement ;
- ✓ Le paiement des intérêts de la dette pour 19 905,10 € (chapitre 66) en section de fonctionnement.

Aucun nouvel emprunt n'est prévu au cours de l'exercice 2026.

Cette situation permet de poursuivre la réduction progressive de l'endettement tout en maintenant un niveau d'investissement compatible avec les capacités financières de la collectivité.